



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE

en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique

N° de marché :

Maîtrise d'ouvrage

ETAT - MINISTERE DE LA JUSTICE
DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
COUR D'APPEL D'ANGERS
Le Premier Président et le Procureur Général de la dite-cour

Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Par délégation, le Service Administratif Régional (SAR)
représenté par :
Madame la Directrice du SAR de la COUR D'APPEL d'ANGERS

Objet du marché

Travaux de mise en sécurité du Mur Historique d'enceinte du Tribunal
Restauration des courtines attenant à la tour Papegault
sur le site du Palais de Justice de SAUMUR

Marché global

Objet : PIERRES DE TAILLE - MACONNERIE

Imputation :

programme 0166 -TF

Date du marché :

Montant du marché :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-60 et R.2191-61 du Code de la Commande Publique : Madame la Directrice du SAR de la COUR D'APPEL d'ANGERS

Ordonnateur : Madame la Directrice du SAR de la COUR D'APPEL d'ANGERS

Comptable assignataire des paiements : Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille et Vilaine.

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'exécution Travaux du lot mentionné en page de garde pour les Travaux de mise en sécurité du Mur Historique d'enceinte du Tribunal - Restauration des courtines attenant à la tour Papegault sur le site du Palais de Justice de SAUMUR (49).

ARTICLE 2 - CONTRACTANT

☐ **Je soussigné,**

Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															
Tel. :						Fax :									
N° d'identité d'établissement (SIRET) :															
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :															

☐ **Nous soussignés,**

Cotraitant 1															
Nom et prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :						Fax :									
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)															
Au capital de :															
Ayant son siège à :															
Tel. :						Fax :									
N° d'identité d'établissement (SIRET) :															
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :															

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

après avoir :

- pris connaissance du Dossier de Consultation **TX – Mur TJ Saumur** et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

q **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

q **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

q **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent marché.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

ARTICLE 3 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG travaux, les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

A - Pièces particulières :

- Le présent marché et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original conservé dans les archives de la personne publique fait seul foi ;
- Le dossier de consultation des entreprises téléchargé sur la plateforme Place des Marchés Publics sous la référence **TX – Mur TJ Saumur**

B - Pièces générales :

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix tel qu'il est défini à l'article 6 du présent document.

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021
- Le Code de la Commande publique.

ARTICLE 4 – REMUNERATION

Les prestations seront rémunérées par l'application d'un prix global et forfaitaire, basé sur les conditions économiques du mois m0 fixé au présent marché, égal à :

• Montant hors TVA :	
• TVA au taux de 20 %, soit	
• Montant TVA incluse :	
Arrêté en lettres à	

Décomposition du prix global et forfaitaire selon devis.

Ce montant forfaitaire est FERME.

Il tient compte de toutes les sujétions d'exécution normalement prévisibles.

☐ Le titulaire indique renoncer au bénéfice de l'avance.

ARTICLE 5 – VARIATION DANS LES PRIX

6.1 - Mois d'établissement du prix du marché :

Le prix du présent marché est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois de Signature du présent Document (**Septembre 2026**). Ce mois est appelé "mois zéro".

6.2 - Révision du prix du marché :

Sans Objet

ARTICLE 6 - CREANCE PRESENTEE EN NANTISSEMENT OU CESSION

Ce montant correspond au montant total de l'offre, TVA incluse, diminué du montant total des prestations qu'il envisage de sous-traiter.

Si, en cours d'études, le(s) prestataire(s) est/sont conduit(s) à faire agréer un sous-traitant par le maître d'ouvrage sans qu'il l'ait prévu dans le présent marché, la créance que le(s) prestataire(s) pourra/pourront présenter en nantissement sera dès lors réduite du montant sous-traité, TVA incluse.

☐ **Prestataire unique** : le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai** présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

☐ **Groupement** : le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **nous pourrions** présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Co-traitant 1	Co-traitant 2

ARTICLE 7 – DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le délai d'exécution des travaux part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux, dans le respect du calendrier prévisionnel d'exécution.

ARTICLE 9 - MODALITES DE REGLEMENT

Les prestations exécutées feront l'objet de notes d'honoraires en fonction de l'avancement de la mission et seront adressées à :

Les factures doivent être adressées par Chorus PRO (<https://www.chorus-pro.gouv.fr>) en utilisant les informations suivantes :

- Le numéro du lot du marché
- Le numéro du marché
- Le numéro d'EJ du bon de commande
- La date et le numéro de la facture
- La dénomination et l'adresse du titulaire
- Le numéro de SIREN ou de SIRET du titulaire
- La référence d'inscription au répertoire du commerce et au répertoire des métiers
- Les références du compte bancaire mentionnées au Marché
- Le détail des prestations exécutées
- Le détail des prix unitaires et les quantités
- Le montant hors TVA et TTC
- Le taux et le montant de la TVA (taux en vigueur à la date du fait générateur)

Pour enregistrer sa facture sur le site, le titulaire doit impérativement renseigner les deux informations suivantes :

- Le numéro d'engagement juridique (EJ) CHORUS figurant sur le bon de commande
- Le numéro du service exécutant (SE) figurant sur le bon de commande : **DSJPFGR035**

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après : (joindre un RIB ou RIP) :

TITULAIRE / MANDATAIRE

compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :			clé RIB :
code banque :		code guichet :	

COTRAITANT n° ,2,,

compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le numéro :			clé RIB :
code banque :		code guichet :	

Le délai global de paiement du présent marché ne peut excéder 30 jours, à compter de la date de réception de la demande de paiement. Passé ce délai, le titulaire a droit à des intérêts moratoires dont le taux est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale

MAPA-TX- Mur TJ Saumur
Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir majoré de 8 points.

ARTICLE 11 - DEROGATIONS AUX DOCUMENTS GENERAUX

Les dérogations explicitées dans les articles désignés ci-après sont apportées aux articles suivants des documents et des normes françaises homologuées ci-après :

Présent document		
3	déroge à l'article	4.1 du CCAG

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au prestataire dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

Fait en un seul original

à _____ le _____
Le(s) contractant(s),
Mention manuscrite "lu et approuvée"
Cachets et signatures

Mandataire

Cotraitant(s)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A _____, le _____
Le Pouvoir Adjudicateur